

	COMITÉ DIRECTEUR FC PROCÈS-VERBAUX ANNÉE 2018	Pages : 1/30
		2018
Rédacteur : Secrétaire Général		Ref : 180203SG

**Compte rendu de la réunion du Comité Directeur
03 février 2018**

Début de séance programmé : 11h00

Quorum (7/13) atteint à 11h20

1. Émargement

Présents à 11h20, avec droit de vote: Olivier DUBAUT, vice-président (OD) et président de séance; Peter TOWNSEND, secrétaire-général (PTow); Michel SARAVANAN (MS); Maëlle Cargouët (MC); Balaji CADIRVELOU (BC); Vincent Luxman (VL); Philippe Dethoor (PD).

Présents, sans droit de vote: Sindhikumar TAMBIDOURE, Agent de Développement (ST); Lise MATANGA (LM), gestionnaire administrative.

Excusés : Prebagarane BALANE, Président (PB); James VAJOU MOUNIEN, trésorier-adjoint (JV); Keerthy NAIR-COSTE, secrétaire-général adjoint (KN-C); Miriam Romero (MR); Asif ZAHIR (AZ); David BORDES, Directeur Sportif (DB).

Quorum (7/13) atteint à 11h20 donc le Comité Directeur peut valablement délibérer.

2. Expression de solidarité pour notre collègue David Bordes.

3. Approbation du CR de la réunion du CD du 11 novembre 2017 : Revue des dossiers ouverts/en suspens

a. Stratégie de communication (propositions de Mme Rive) : Dossier reporté à cause de l'absence de DB.

PTow rappelle au CD que Mme Rive a livré sa version finale de ses propositions, document qu'il trouve inadéquat et décevant vu le temps de production et son coût. À suivre.

VL prend la parole pour partager cet avis et pour confirmer que, suite à la visite de l'ICC-Europe à Paris la semaine dernière, ces propositions ne sont pas pertinentes.

VL informe le CD de la composition d'un atelier/groupe de travail au sujet de Marketing & Communication, qui devrait selon lui également apporter des modifications à notre site Web qu'il ne trouve plus du tout apte. Il prône moins de vidéos d'ici et là qui intéressent plutôt aux adeptes et aux communautés; et plus tourné vers l'universalité du cricket, les compétitions à venir notamment celles des jeunes, etc.

Le CD prend acte. À suivre.

b. Autres dossiers ouverts/en suspens : Voir plus loin.

Approbation du CR de la réunion du CD du 11 novembre 2017 : Approuvé à l'unanimité.

4. CR de la réunion du Bureau du 19 janvier 2018 :

PTow informe le CD que la production de ce CR est retardée. Il sera diffusé prochainement et figurera sur l'OJ de la réunion du CD du 16 mars prochain (la veille de l'AG). Le CD prend acte.

11h40 : Arrivée de Prethevechand THIYAGARAJAN, trésorier (PT). Quorum passe à 8/13.

5. Comptabilité 2017 : Revue du Bilan et Compte de Résultat 2017

PTow rappelle que ce document, produit par le cabinet A2J, fut diffusé au CD le 1 février; et que nous sommes



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

obligés de communiquer un bilan à la FFBS (au plus tard le 15 février) et aux clubs (au plus tard le 3 mars).
Il questionne PT sur quelques postes de dépenses, dont Transport, Tournois et Frais d'arbitrage, où la variation entre 2017 et 2016 est frappante.

PT constate en effet qu'il y aurait peut-être des problèmes d'attribution de frais associés avec les EDF.

Quant au poste de frais d'arbitrage PT s'étonne à ce que le problème vienne d'une mauvaise attribution.

OD constate, en scrutant le Grand Livre, que le quote-part des licences est incorrectement enregistré; il propose de revenir au siège afin de voir si autres éléments sont à corriger.

Après débat, OD propose de charger MR à chercher des explications et remèdes auprès du cabinet comptable.

VL rappelle que MR sera en déplacement à Montpellier (DEJEPS) ; donc OD charge PTow et LM de travailler avec le cabinet comptable. Action de la part de PTow et LM. Note post-réunion : problème exposé au cabinet le 6 février.

Note post-réunion : La variation 2017-2016 des frais d'arbitrage vient du fait que beaucoup des demandes de la part des clubs pour l'année 2016 furent reçues en début de 2017, et logiquement enregistrées en 2017. Par conséquent le poste 2016 étant moindre, la comparaison avec l'année 2017 est biaisée. Action de la part de PTow et LM : Chercher à trouver le moyen de mettre ceci en évidence dans une deuxième édition du Bilan 2017.

Note post-réunion : Consultation du Grand Livre confirme un mélange de dépenses EDF/non-EDF. Action de la part de PTow et LM : Chercher de faire faire une meilleure répartition.

Sur la proposition que le Bilan et Compte de Résultat soit approuvé mais sous réserve que les problèmes identifiés soient résolus avant publication à la FFBS : Le CD vote à l'unanimité.

Plus globalement, OD pose la question de l'intégrité de l'annotation et transmission des documents (factures, etc.) du siège au cabinet comptable ; et charge la Commission Financière de vérifier et modifier le cas échéant. Le CD prend acte.

6. Partenariats/Sponsoring 2018 : Dossier reporté à cause de l'absence de PB et DB.

7. Budget prévisionnel 2018 : À publier aux clubs au plus tard le 3 mars prochain. Voir copie en Annexe.

PT informe le CD qu'il a utilisé un taux de change prudent (0,75) vu l'évolution récente.

PT clarifie que la trésorerie (à 83.484,23€) comprend la caisse des espèces au siège, ce qui explique la différence avec les 82.915 € qui figurent dans le Bilan 2017.

PTow – partisan des réserves - se félicite que la trésorerie reste importante malgré un rythme/flux de dépenses élevé en 2017.

OD, documents tout récents de la FFBS et du Ministère à l'appui, informe le CD sur l'évolution de la Convention d'Objectifs. Il se dit concerné par le poids accordé au Haut Niveau ; mais s'étonne que le nombre de nos EDF et l'importance de leur budget n'aient pas été pris en compte.

Il voit dans les références à « sport pour tous » une opportunité pour que le cricket soit mieux reconnu.

En tout cas, le ministère se dit ouvert à des discussions et OD propose que les présidents Seminet et Balane travaillent ensemble pour que FC ait accès direct au ministère pour plaider notre propre cause. Le CD approuve. Action de la part de PB et DB.

En attendant, OD conseille que le poste de CdO reste à 15.000€, quoique loin d'être assuré. Le CD prend acte

PT confirme que les dépenses sont largement extrapolées de celles de 2017, et sous les mêmes têtes.

Quant à l'EDF féminine le budget est solide car le cadre de son tournoi est connu. Autre paire de manches pour les hommes, où la facture finale dépend des ajustements ultérieurs de la part de l'ICC.

VL prend la parole pour demander que l'approbation du budget soit reportée afin de prendre en compte les conclusions du groupe de travail Marketing/Comm/Développement. OD regrette que ce n'est pas possible vu le calendrier. Le CD prend acte et approuve le Budget Prévisionnel (Annexe) à l'unanimité.

8. AG 2018 : Logistique



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

Le CD passe en revue l'ensemble des documents proposés par PTow, comme suit :

- Texte d'annonce et convocation, avec calendrier d'ici l'AG

- OJ

- Formulaire de Mandat et Procuration

- Mode d'Emploi Mandat et Procuration

Points clé du débat :

- Il s'avère que l'INSEP a une politique de sécurité d'accès strict : accès uniquement sur présentation d'une pièce d'identité valide. Donc les clubs doivent être avertis lors de la convocation.

- OD insiste que nous faisons de notre mieux, via la convocation, pour que nos clubs restent sur place pour assister à l'AG-FFBS.

- OD rappelle au CD qu'il nous manque toujours un médecin et donc qu'il faut chercher des candidats. PTow propose d'utiliser le formulaire des élections de 2017, avec le même calendrier pour réception de candidatures.

- OD propose que le Bureau se réunisse par téléconférence le 1 mars à 18h30 pour valider les candidatures éventuelles.

- PTow propose que, dans le cas d'un club de province, le CD approuve le remboursement jusqu'à 100€ de frais de déplacement (comme pour l'AG de 2017).

- En cas de manque de quorum le 17 mars, OD table sur une AGE (donc sans obligation de quorum) le 7 avril.

- PTow explique les circonstances de son absence probable pendant la période de l'AG ; d'où le fait que KN-C prendra le relai.

De tout ceci le CD prend acte et approuve à l'unanimité. Action de la part de PTow/KN-C.

Note post-réunion : Toutes modifications faites et l'ensemble des documents passés à KN-C et LM pour publication en temps voulu (au plus tard le 17 mars).

9. Siège cricket au CD-FFBS :

Le CD approuve à l'unanimité la proposition de PB que OD soit le candidat au siège cricket au sein du CD fédéral.

Action de la part de PTow : Informer son homologue fédéral. Fait le 5 février.

Action de la part de OD : Faire le nécessaire avec le formulaire de candidature.

10. AG 2018 : Rapports

PTow rappelle aux présidents de commissions ainsi aux chefs de projet et de groupes de travail que leurs rapports sur l'année 2017 doivent être publiés aux clubs au plus tard le 3 mars. Au 3 février il n'a reçu que le rapport Formation (JV) et la proposition de la part de LM pour la Commission Financière.

Action de la part des intéressés.

11. Dossiers ICC :

- **Census** : PTow informe le CD que DB s'est engagé à terminer son travail sur ce dossier. Le CD prend acte.

- **Visite d'ICC Europe à Paris le 25/26 janvier** :

OD confirme que MM Kenroy et Shuttleworth sont partis satisfaits de leur visite. Deux ou trois visites supplémentaires sont envisagées d'ici fin-2018.

Ils ont confirmé que la France fait partie d'une petite groupe de 6 pays européens désignés « Accelerated Growth Country » (la Norvège ; la Suède ; le Danemark ; l'Italie ; et l'Allemagne sont les autres). À condition qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise dans notre réponse au Census 2017, la France ne sera pas exposé à des baisses de subvention ni en 2019 ni pour les 2-3 années suivantes : comme quoi nous puissions avoir confiance en le financement du déroulement de notre plan de développement. Ceci dit, notre activité et nos programmes seront scrutés davantage.

ICC-Europe vise quelques 300.000 « licenciés » dans le court terme. Europe représenterait quelques 23% des joueurs adultes (H/F) au monde.

OD fait part de nouvelles infos sur les tournois ICC à venir et revient sur le besoin de recréer un « ECC » afin de réinstaurer un Championnat Européen des Clubs.

De tout ceci le CD prend acte.

- **ICC Conférence** (à Paris, le 5-7 mars) : VL informe le CD des défis logistiques et budgétaires imposés par les exigences de l'ICC. Il prend toutes les précautions nécessaires pour que FC ne soit pas exposé financièrement.

Le CD félicite VL sur son travail.



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

12. Plan de Développement 2017-2024 : Dossier reporté à cause de l'absence de DB.

13. Compétitions 2018 :

- Règlements : Réactions des clubs

PT dit ne pas avoir encore reçu des remarques ou questions.

PTow se félicite de ce manque de réaction vu qu'il a calculé que le projet aurait absorbé quelques 250 heures de travail collectif, à partir de l'atelier de fin-octobre et les multiples réunions et téléconférences qui se sont succédées.

De tout ceci le CD prend acte

- Inscriptions : État des lieux

PT fait projeter un tableau d'inscriptions qui montre que tous les clubs ayant droits sportifs en D1/D2/D3 se sont inscrits ; et la plupart des clubs en Coupe de France, etc.

Deux cas particuliers sont signalés :

1. Le club de Bordeaux, ayant inscrit en ligne en D3 et CdeF, a envoyé un formulaire par La Poste avec l'inscription D3 barrée. Action de la part de OD : Vérifier auprès du club.

2. Le club AMS Sarcelles (ex-Villiers le Bel) qui n'a pas payé la totalité des cotisations FFBS pour l'année, s'est inscrit en D3. Note post-réunion : Le club est radié le 11 février. Action de la part de la CSNC : Traiter la question de remplacer ce club.

La CSNC pense proposer à partir de la saison 2019 que même le dépôt d'inscription soit refusé à tout club en arrières de paiement de l'année précédente.

De tout ceci le CD prend acte.

PT rappelle au CD que l'inscription 2018 n'est pas valable que si le club s'acquitte de toutes obligations financières (frais, amendes, etc.) de la saison 2017 au plus tard le 31 mars 2018. Dans le cas d'un club en championnat T20 senior qui ne respecte pas ce délai, sa place sera offerte au club le mieux placé de la division inférieure. Si ce dernier accepte la promotion ainsi offerte il a le droit, uniquement pour l'année 2018, de demander dérogation des obligations associées à une telle promotion. Le CD prend acte et approuve.

- Quel outil pour le scorage en 2018 ?

PT informe le CD que le site de CricHQ est de nouveau accessible et qu'un papier dans un journal nouvelle-zélandais parle d'un sauvetage de l'entreprise. La CSNC propose de rester avec cet outil pour saison 2018.

- Point sur les clubs en Hauts-de-France

PD prend la parole pour informer le CD de l'état dynamique de développement de cricket dans sa région.

Le dossier de demande d'affiliation de la part du nouveau club d'**Arras** a été retourné par la FFBS, qui préfère que le club soit plutôt constitué comme section cricket au sein du club Les Aigles d'Arras. Dossier à suivre (PD).

L'affiliation d'un club à **Amiens** est en cours. Dossier à suivre (PD).

Un nouveau club à Lille (provisoirement appelé **Lille Stars CC**) est en train de formation. Il rencontre des difficultés avec la mairie de Lille qui prône une politique d'un seul club par discipline dans la municipalité.

Le club existant de **Lille Dynamo** rencontre les mêmes difficultés. Qui plus est, ils ont perdu un peu de sa.... dynamique.

OD opine qu'un telle politique municipale pourrait être contestable sur le plan juridique. À suivre (PD).

Lille CC (le club de PD) monte un projet pour avoir terrain propre et piste permanente à Merville, ce qui éviterait cette même problématique municipale.

Sans oublier l'implication possible d'une 3^{ème} équipe de **Creil**. Et **Chantilly CC** a été approché pour tester leur intérêt en D4.

De tout ceci le CD prend acte et félicite PD.

- Formation 2018 (arbitres, scoreurs)

Hauts de France : Sur proposition de PTow et PD, le CD approuve à l'unanimité l'habilitation de Tony BANTON (Lille CC et arbitre DF3) et James WORSTEAD (en mutation vers le club de Valenciennes) de former arbitres et scoreurs de la Ligue HdeF l'année 2018. Note post-réunion : PTow a informé les intéressés ainsi que le président de la Ligue HdeF.

Ile de France : Deux séances de formation sont prévues en Idef d'ici fin-mars. Le CD prend acte. Action de la part du président de la Commission Formation (voir plus loin).



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

CricHQ restera l'outil obligatoire dans les compétitions 2018 de FC (voir plus haut).

- Débat sur les tournois/plateaux/championnats féminins 2018

VL présente un rapport sur le plateau féminin du 28 janvier dernier : 21 présentes dont 6 venues par bouche à l'oreille. Les 15 autres comptent parmi elles pas mal de softballeuses. Il a vite été constaté qu'une initiation n'était pas nécessaire et elles ont progressé directement à des séances de technique (lancer, batter, etc.), complété par un mini-match. Suivi : un plateau supplémentaire en Idef, jusqu'à ce qu'une masse critique soit atteinte pour de vrais matchs. Le CD prend acte.

OD et ST, avec l'implication de MC, mènent un débat sur les événements féminins de 2018 (nombre/fréquence/format/indoor-outdoor).

OD pointe l'incohérence d'une série qui débute outdoor et se termine indoor. Il prône plutôt l'ajout d'un 3^{ème} plateau à ceux déjà planifié, suivi par une finale contesté par les 3équipes gagnantes + Nantes. Le CD approuve.

Action de la part de ST.

MC prône l'utilisation de balle dure aussi souvent que possible. Dans le cas où 2 matchs se jouent en même temps et côte à côte sur le même terrain PTow cautionne sur les risques associés avec balle dure : rebonds imprévisibles (sans piste) et joueuses ayant le dos tourné à l'action qui se déroule dans l'autre match. ST prend acte.

16h00 : Départ de BC et ST. Quorum passe à 7/13.

14. Questions diverses :

- Nomination d'un nouveau président de la Commission Formation

Sur proposition de VL, appuyée par OD, le CD approuve à l'unanimité la nomination de Balaji CADIRVELOU.

PTow confirme que l'intéressé lui a fait part de sa volonté d'être nommé.

Action de la part de PTow : Informer BC de son élection et de sa première tâche (proposer au Bureau les noms des membres de Commission). Note post-réunion : Fait le 4 février.

- Comment inciter/motiver les clubs pour faire jouer des jeunes et des femmes : Premières réaction du CD au papier diffusé par DB : Dossier pas abordé donc reporté.

- Conventions avec les clubs de Creil et Saint Omer sur prêts contre achat de tapis : État des lieux

PT confirme que le Bureau, réuni le 19/1, a approuvé en principe un prêt à Saint Omer. Quant à Creil PT enverra à PTow la dernière version d'une convention, avant signature par OD. Action de la part de PT. Le CD prend acte.

15. Point salariés :

LM et ST quittent la réunion.

OD informe le CD des décisions prises par le Bureau lors de leur réunion du 19 janvier dernier ; et confirme que les intéressés ont été informés. Le CD prend acte.

16. Réunions futures : Dossier reporté à la prochaine réunion.

17. Prochaine réunion :

Vendredi le 16 mars 2018 au siège à partir de 18h30.

Principalement pour vérifier les droits de présence à l'AG du lendemain et confirmer la gestion de l'AG.

Tous les sujets ayant été traités ou reportés, la séance est levée à 16h55.

Publié par le secrétaire-général avec l'approbation du vice-président (président de séance).

Annexe : Budget prévisionnel 2018.



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

France Cricket - BUDGET PREVISIONNEL 2018

Recettes

Subventions d'exploitation	
ICC Associate - Subvention	307 500,00
ICC Remboursement	4 350,00
Conventions d'objectifs	15 000,00
ASP (emplois aidés)	
Autres	
Total	326 850,00
Autres produits de gestion courante	
Inscriptions au championnats	38 000,00
Cotisations Licences	43 000,00
Dons aux oeuvres	4 000,00
Autres revenus (sous-location, intérêts, prestation)	18 500,00
Total	103 500,00
TOTAL	430 350,00

SOLDE PREVISIONNEL 2018 30 700,00

Trésorerie Disponibilités

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Compte courant + Compte épargne	9 339,00	26 239,00	84 258,00	83 484,23

Dépenses

Approvisionnement	
Gaz	1 600,00
Edf	750,00
Total	2 350,00
Achats de marchandises	
Fournitures administratives	3 000,00
Produits d'entretien	120,00
Bureautique et informatique	5 000,00
Total	8 120,00
Services extérieurs	
Redevances de crédit-bail sici	350,00
Location Saint Maurice	22 000,00
Primes d'assurances	330,00
Frais de représentation Réunion internationale)	3 500,00
Frais de représentation (réunion)	9 000,00
Honoraires comptables	4 000,00
Divers	14 000,00
Total	53 180,00
Autres services extérieurs	
Publicité et relations publiques	5 000,00
Reversement de quote part licen	17 000,00
Frais postaux et de télécoms	2 000,00
Services bancaires et assimilés	1 200,00
Frais imprévus	5 000,00
Total	30 200,00
Charges de personnel	
Rémunérations du personnel (D	52 000,00
Charges de sécurité sociale	39 000,00
Autres charges du personnel	10 000,00
Agent Développement	8 000,00
Total	109 000,00
Competitions	
Senior Masculin	29 500,00
Jeune et féminin	6 000,00
Réunion /divers	2 500,00
Total	38 000,00
EDF	
Senior Masculin	20 000,00
Jeunes Masculin	20 000,00
Senior Féminin	10 000,00
Transport	25 000,00
Equipement	18 000,00
Total	93 000,00
Développement	
USEP	10 000,00
UNSS	9 000,00
Labellisation	6 000,00
Aide et Structuration des	18 000,00
Aide aux sections jeune	12 000,00
Féminin	3 000,00
Formation	3 800,00
Total	61 800,00
Contributions volontaires	
Frais renoncés en dona	4 000,00
Total	4 000,00
TOTAL	399 650,00



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur 02 mars 2018

Début de séance programmé : 18h30
Quorum (5/13) atteint à 19h55

1. Émargement

Présents à 19h55, avec droit de vote : Olivier DUBAUT, vice-président (OD) et président de séance ; James VAJOU MOUNIEN, Trésorier-Adjoint, (JV) ; Vincent LUXMAN (VL) ; Prethevechand THIYAGARAJAN, Trésorier, (PT) ; Balaji CADIRVELOU (BC) ;

Présents, sans droit de vote : David BORDES, Directeur Sportif (DB) ; Lise MATANGA (LM), Gestionnaire Administrative ; Sendhilkumar TAMBIDOURE, Agent de Développement (ST) ;

Excusés : Prébagarane BALANE, Président (PB) Peter TOWNSEND, secrétaire-général (PTow) ; Keerthy NAIR-COSTE, secrétaire-général adjoint (KN-C) ; Maëlle CARGOUËT (MC) ; Philippe DETHOOR (PD) ; Miriam ROMERO (MR) ;

Absents non-excuses : Asif ZAHIR (AZ) ; Michel SARAVANAN (MS)

Quorum (5/13) atteint à 19h55 donc le Comité Directeur peut valablement délibérer.

2. Approbation du CR du Bureau du 19 janvier 2018 : OD indique qu'il a reçu un brouillon de ce CR l'après-midi du 02 mars 2018 et propose que le CR soit soumis à approbation ultérieurement. Le CD accepte la proposition.

3. Revue du CR du CD du 03 février 2018

a. Suivi des dossiers ouverts/en suspens

- i. **Stratégie de communication (propositions de Mme Rive), Partenariat/Sponsoring 2018 & Plan de Développement 2017-2024** : Dossiers pas abordés compte tenu du début très tardif de la réunion. À suivre.
- ii. **Bilan et Compte de Résultat 2017** : Dossier déjà entériné lors de la réunion CD du 03 février, le CD n'a plus abordé le sujet notamment à cause du retard considérable du début de réunion
- iii. **Autres dossiers ouverts** : **Voir plus loin**

b. Approbation de la réunion du CD du 03 février 2018 : Approuvé à l'unanimité

4. Projets 2018 faisant part de la demande de FC sous la Convention d'Objectifs

OD passe la parole à DB qui expose l'ensemble des projets 2018 en relation avec les objectifs fixés à atteindre en 2018.

DB explique que ces projets sont étroitement liés avec la demande faite par FC concernant la Convention d'Objectifs, qui a été transmise à la FFBS en décembre 2017.

Les thèmes du discours de DB sont axés sur les actions à mener, les objectifs et notamment sur les activités internationales, territoriales et scolaires qui sont les axes par excellence du développement d'une vision globale à long terme.

DB rappelle que tous les chiffrages ont été élaborés en fonction des activités citées ci-dessus.

En ce qui concerne le voyage en Inde pour la Coupe Scolaire UNSS, DB indique que l'évènement est toujours en stand-by mais une information de l'ISF devrait apparaître en juin 2018, il est tout de même prudent de budgétiser cette action.

Après débat, le CD prend acte de tout ce qui a été dit et approuve à l'unanimité l'incorporation dans le budget



FRANCE CRICKET

2018.

5. Proposition d'aide aux sections jeunes et féminines

a) Débat des principes et du fonctionnement

DB a expliqué le principe et le fonctionnement de la proposition faite à la demande de PB sur la présentation des projets clés, qui sont répartis en trois points essentiels :

- **Développement de la compétition fédérale**
- **Développement de la pratique**
- **L'accompagnement vers la performance**

DB résume l'ensemble de la proposition :

Le but étant de faire jouer « TOUS » les licenciés et accentuer la pratique des jeunes et des féminines. Les clubs vainqueurs (1000 €) et finalistes (500 €) se verront attribuer des prix.

Pour développer la pratique, 3 catégories ont été retenues : 13U Masculin, 15U Féminin et Senior Féminin.

Chaque club qui aura engagé ces catégories et les aura fait « JOUER » avec un minimum de 7 licenciés différents se verra attribuer une dotation de 1000 €

DB rappelle que le projet global concerne tous les clubs, peu importe la situation géographique de chacun puisque nous sommes l'organe national nous nous devons de considérer tous nos clubs membres.

Un accompagnement vers la performance sera mis en place pour encadrer et aider à la progression des licenciés FC avec la création d'un panel de consultants qui interviendra chacun dans son domaine sous la responsabilité de DB, pour un apport d'expertise technique.

Nombre retenu de 20 consultants maximum, à raison de 10 € de défraiement par heure, avec un volume de 50 heures maximum/consultant

OD intervient et propose d'ajouter une autre catégorie, celle de 18U Masculin, et dans ce cas, pour une dotation on exigerait à chaque club au moins 3 catégories sur les 4 proposées.

PT émet des réserves sur les réactions des clubs sachant que les inscriptions sont déjà closes, et pose la question à DB de savoir qui est à l'origine de ces propositions.

DB lui répond que c'est PB qui est à l'origine dans le but d'encourager les clubs à promouvoir la pratique des jeunes et des féminines.

b) Approbation du texte d'un papier à publier aux clubs le lendemain (03/03)

Après débat, le CD prend acte de tout ce qui a été dit et approuve à l'unanimité que le texte soit ajouté à l'ordre du jour de l'AG et publié aux clubs le 03/03

6. Budget Prévisionnel 2018

Les points relevés lors de la réunion du CD du 3 février et notamment la demande de la Convention d'Objectifs ont été pris en compte. Toutes les modifications ci-dessus ont été approuvées, le CD vote le budget prévisionnel à l'unanimité

7. ICC Conférence : État des lieux

VL informe le CD de l'avancée de l'organisation de la Conférence Européenne ICC. Il indique que l'hébergement a déjà été payé en intégralité. Il informe le CD que la Conférence débutera le 05 mars à 13h00, mais que la délégation ICC arrive dimanche.



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

VL propose que l'accueil FC commence dimanche et que DB, OD et lui-même retrouvent le staff ICC à leur hôtel pour dîner ensemble. A cet effet, OD propose de mettre sa voiture à disposition en cas de besoin éventuel. VL explique brièvement le programme de la Conférence Européenne ICC, qui va se dérouler sur 3 jours (5, 6 & 7 mars).

Il indique qu'il a essayé d'adapter certains aspects de logistique en fonction des demandes d'ICC, qui changent à chaque fois. DB informe le CD qu'il confirme les propos de VL et indique que tout est fluctuant et décidé à la dernière minute de la part d'ICC (leur arrivée, restauration, etc...)

VL précise que la délégation ICC est assez exigeante en matière de confort et notamment ICC prendra en charge 23 nuitées qui seront payées sur place.

DB indique qu'il est assez déçu de l'attitude d'ICC, pas assez réceptif vis-à-vis des invités proposés par la France, à l'instar de la Ministre des Sports Laura Flessel, représentative du Sport en France et des JO Paris 2024, ainsi que de Laurent Petrynka, Président de l'ISF et Directeur national de l'UNSS, dont l'action est orientée vers la jeune génération si chère à ICC.

VL indique qu'il y'aurait éventuellement une possibilité que le Directeur national de l'UNSS puisse intervenir à la conférence le mercredi, qu'on pourrait leur imposer nos intervenants, plutôt que leur demander leur avis.

Il rappelle qu'il a prévu quelques places en plus du nombre initialement prévu, d'autant plus que ICC a annulé deux réservations de leur côté.

DB indique que des représentants de pays ne pourront pas assister faute de visa mais que FC n'a pas été sollicité pour aider à l'obtention des visas.

OD intervient en expliquant qu'il pense qu'il serait trop tard pour l'intervention du Directeur national de l'UNSS, le délai étant déjà trop court.

De tout ceci le CD prend acte.

8. AG 2018 : Dernières touches – Tout à publier aux clubs

Le CD a passé en revue tous les éléments relatifs à l'AG

- a) Candidatures Comité Directeur, collège « Médecin » : LM informe le CD qu'aucune candidature n'a été reçue. Le CD prend acte
- b) Le tableau des voix provisoires a été passé en revue par le CD. Les clubs pas encore affiliés 2018 : ***Bordeaux Giscours CC ; Toulouse CC ; Midi CC ; Loire CC ; Dynamo Lille CC ; Chantilly CC ; St Omer CC ; Paris CC ; SAC ; Colombes CC ; Boulogne CC ; Nallur Stains ; New Pierrefitte ; Paris Zalmi CC ; Challengers CC***
- c) Dernier constat de la disponibilité des rapports

Le CD passe en revue tous les rapports disponibles. DB informe le CD que le Rapport du Comité Pilotage Pratique Féminine n'est pas à la hauteur des attentes nationales. Il indique que le rapport ne parle que de deux clubs (Nantes et Thoiry) et regrette qu'il ne prenne en compte les activités et événements du cricket féminin qui ont eu lieu en Ile de France et qui ont rassemblés une centaine de personnes mais aussi aucune mention de l'augmentation conséquente du nombre de licences féminines.

OD indique qu'il sera demandé à MC de retravailler son rapport et de le présenter éventuellement devant l'AG. Le CD prend acte.

LM informe le CD du rapport de MR transmis par mail par PToW pour le compte de la Commission Financière.



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

DB indique que ce rapport bien qu'intéressant ne peut pas être publié en l'état car trop technique et contenant des fautes et vu le délai de publication, la 1^{ère} proposition du rapport Commission Financière est la plus apte pour publication.

Toutefois, DB indique que certains aspects du rapport de MR, notamment les pourcentages évoqués, pourraient faire l'objet de présentation à l'AG, vu que le cabinet comptable ne sera pas présent. Le CD prend acte

Le CD valide à l'unanimité les rapports qui seront publiés le 03/03 aux clubs : **Commission Sélection EDF, Formation, CSNC, Terrains, Directeur Sportif, la proposition Rapport Commission Financière.**

d) Modification de l'OJ

Compte tenu de certains paramètres, OD modifie l'heure d'émargement (9h30) et l'heure du début de l'AG (10h30). Il indique que Didier Seminet ne sera pas présent vu que la FFBS tiendra son CD au même moment. De ce fait, il propose de supprimer le point N°3.

En l'absence de PB, OD propose de supprimer « Bilan Moral 2017 ». LM pose la question de savoir s'il y'a des nominés pour les prix, PT répond qu'il n'y a personne. A ce constat, OD propose qu'on supprime le point N°8.

LM indique que nous n'avons pas reçu de vœux, interpellation, questions diverses. OD propose qu'on supprime le point N°14, idem les points N°11 & N°13 car pas de candidatures reçues.

OD indique que le point sur les compétitions 2018 est une compétence du CD. Il propose donc de supprimer le point N°12. Il propose de modifier le titre relatif à l'aide aux sections jeunes et féminines et sa position sur l'OJ. Le CD prend acte et approuve

OD charge LM de procéder aux modifications de l'OJ. Action de LM. Note-post réunion : Fait

e) Autres modalités AG

Pour l'annonce aux clubs le 03/03 LM indique que l'annonce stipule le délai de cotisation à la FFBS le 16 mars à 12h00.

OD propose de modifier ce délai de paiement de cotisation affiliation au matin de l'AG. Le CD prend acte

LM pose la question de savoir si FC prendra en charge la restauration et informe le CD qu'à l'INSEP, nous avons la possibilité de déjeuner sur place, à la cantine du lieu de l'AG.

Elle poursuit en expliquant les informations reçues sur le sujet via la FFBS concerne la disposition des tickets repas à raison de 11,40 € le ticket, sachant que nous pouvons avoir une marge de + ou – 10 personnes.

LM indique que la FFBS nous informe que la salle Athènes, lieu de notre AG est petite et ne peut accueillir un grand nombre de personnes. Le CD prend acte

OD propose de partir sur un nombre de 40 tickets et d'annoncer aux clubs que chacun sera limité à 2 participants/club (le président et éventuellement un délégué). Le CD approuve tout ce qui a été dit.

9. Compétitions 2018

PT informe le CD que le club AMS Sarcelles (anciennement Villiers le Bel) a été radié, faute de paiement à la FFBS, le 11 février. De ce fait le club de Lisses CC est promu sportivement en Division 2. Le CD prend acte

LM informe le CD que le club de Bordeaux Giscours CC a envoyé un mail officiel à FC pour confirmer qu'il se désiste de la Division 3 et s'engage uniquement en CDF Sénior. Suite à ce désistement, PT informe le CD que le club Vipers Grigny 2 est promu en Division 3. Le CD prend acte



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

- Tirage au sort CDF Sénior et CDF 21U

CDF - Sénior			
Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D
NEW PIERREFITTE CC	FRANCIEN CC	LFPCCMR	CCSB95
FRANCE GYMKHANA CC	GOUSSAINVILLE CC	VILLENEUVE SUPER KINGS CC	ARGENTEUIL CC
BALBYNIENS CC	NALLUR STAINS CC	PUC	DREUX CC
ASSOCIATION CRICKET CREILLOISE	COLOMBES CC	PARIS ZALMI CC	USCA CC
BORDEAUX GISCOURS CC	ROYALS 94 CC		

CDF - 21U			
Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D
COLOMBES CC	VIPERS GRIGNY CC	LFPCCMR	LISSES CC
DREUX CC	CCSB95	PARIS ZALMI CC	CLUB SPORTIF EELAVAR FRANCE
USCA CC	PUC	ASSOCIATION CRICKET CREILLOISE	NALLUR STAINS CC
PARIS CC	AULNAY CC	FRANCE GYMKHANA CLUB	ARGENTEUIL CC
BALBYNIENS CC			

- Tirage au sort Jinnah Trophy (information transmise en amont par AZ)

JINNAH TROPHY			
Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D
PUC	DREUX CC	USCA	ASSOCIATION CRICKET CREILLOISE
BALBYNIENS CC	PARIS CC	CCBS95	NALLUR STAINS CC
VIPERS GRIGNY CC	NEW PIERREFITTE CC	PARIS ZALMI CC	FRANCE GYMKHANA CLUB
LISSES CC	BANGLADESH CRICKET CLUB PARIS	COLOMBES CC	ROYALS 94 CC

- Autres catégories et validation règlements sportifs

Après le tirage au sort, JV informe le CD que certaines catégories ne peuvent pas constituer de poules parce qu'il n'y a pas beaucoup d'inscrits (Catégorie U18) et d'autres catégories qui seront gérées par ST (13U & Féminine).

Le CD passe en revue les Règlements Sportifs (Championnat Régional IDF, 13U & Féminin) et approuve à l'unanimité

ST informe le CD que les inscriptions championnat régional IDF (Div4) sont terminées. Les équipes inscrites sont : **Aulnay CC, Boulogne CC, CCSB95, Colombes CC, Lisses CC, LFPCCMR, Paris Zalmi CC, Villeneuve Super Kings CC, USCA.** Le CD prend acte et valide les équipes.

10. Questions diverses :

Suite à la publication par l'ICC-Europe le jour même des informations sur le tournoi de qualification à la Coupe du Monde T20 senior masculine, OD demande à DB de faire un point.

La compétition se déroulera aux Pays-Bas du 27 août au 4 septembre et comprendra 18 pays répartis en 3 poules de 6.



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

La France se trouve dans le groupe A avec comme adversaires l'Allemagne, l'Autriche, Chypre, le Danemark et le Portugal.

Les deux premiers de chaque groupe seront qualifiés pour le tour suivant (le Super 6) puis les deux finalistes seront qualifiés pour le tournoi de qualification suivant.

11. Prochaine réunion

Vendredi le 16 mars 2018 au siège de France Cricket avec comme nouvel horaire de début 19h30.

Principalement pour vérifier les droits de présence à l'AG du lendemain et confirmer la gestion de l'AG.

Tous les sujets ayant été traités ou reportés, la séance est levée à 21h50.

Publié avec l'approbation du vice-président (président de séance).



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur 16 mars 2018

Début de séance programmé : 19h30

Quorum (5/13) atteint à 20h26

1. Émargement

Présents à 20h26, avec droit de vote : Olivier DUBAUT, vice-président (OD) et président de séance ; James VAJOURMOUNIEN, Trésorier-Adjoint, (JV) ; Vincent LUXMAN (VL) ; Maëlle CARGOUËT (MC) ; Michel SARAVANAN (MS)

Présents, sans droit de vote : David BORDES, Directeur Sportif (DB) ; Lise MATANGA (LM), Gestionnaire Administrative ; Sendhilkumar TAMBIDOURE, Agent de Développement (ST) ;

Excusés : Prébagarane BALANE, Président (PB) ; Peter TOWNSEND, secrétaire-général (PTow) ; Keerthy NAIR-COSTE, secrétaire-général adjoint (KN-C) ; Philippe DETHOOR (PD) ; Miriam ROMERO (MR) ; Balaji CADIRVELOU (BC) ; Prethevechand THIYAGARAJAN, (PT) Trésorier ; Asif ZAHIR (AZ)

Quorum (5/13) atteint à 20h26 donc le Comité Directeur peut valablement délibérer.

2. Revue du CR du Bureau du 19 janvier 2018

- a. **Suivi des dossiers ouverts/en suspens** : Sujets pas abordés, compte tenu du début très tardif
- b. **Approbation du CR de la réunion du Bureau du 19 janvier 2018** : Approuvé à l'unanimité

3. Revue du CR du CD du 2 mars 2018

- a. **Suivi des dossiers ouverts/en suspens : Stratégie de communication (propositions de Mme Rive), Partenariat/Sponsoring 2018 & Plan de Développement 2017-2024** : Dossiers pas abordés compte tenu du début très tardif
- b. **Rapport 2017 du Comité de Pilotage et de la Pratique Féminine** : OD propose que ce rapport soit complété et transmis aux clubs ultérieurement. Le CD approuve. Action de la part de MC.
- c. **Approbation du CR de la réunion CD du 02 mars 2018** : Le CD approuve à l'unanimité.

4. Mise au point AG 2018

f) **Tableau des voix : Revue et validation**

Voix arrêtées le vendredi 16 mars à 12h00 : 70 voix acquises, donc un quorum de 35 voix.

Le CD passe en revue le tableau des voix. Les clubs toujours pas affiliés 2018 à la veille de l'AG : **Bordeaux Giscours CC ; Toulouse CC ; Midi CC ; Loire CC ; Dynamo Lille CC ; Paris CC ; SAC ; Colombes CC ; Boulogne CC ; Nallur Stains ; New Pierrefitte ; Paris Zalmi CC.**

OD déplore le fait qu'autant de clubs ne soient pas affiliés. Le CD prend acte et valide le tableau des voix



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

g) Licences 2018 des présidents de clubs

LM annonce au CD qu'elle a vérifié le statut des Présidents. Elle indique qu'à priori la plupart des Présidents sont licenciés. Toutefois, elle souligne que certains clubs bien que affiliés, les Présidents seraient non licencié (USCA ; BCCP ; Challengers CC ; CCSB95 ; CC Goussainville) : Le CD prend acte

h) Décision sur quels mandats & procurations sont admissibles

Le CD passe en revue les formulaires de procurations des clubs du sud-ouest transmises en amont par PTow. Les procurations de Midi CC et Toulouse CC n'ont pas été validées car les clubs concernés ne sont pas affiliés 2018. Le CD prend acte

i) Bulletins de votes (Comptes 2017 et BP 2018)

LM montre au CD les bulletins de votes préparés en amont. Elle indique que les bulletins sont sur le principe de code « couleur » comme l'AG précédente. Le CD prend acte

j) Nomination des scrutateurs :

LM et ST sont proposés et approuvés à l'unanimité

k) Point sur émargement aux côtés FFBS et personne qui épaulera Lise à partir de 9h30 :

ST et DB sont proposés et approuvés à l'unanimité

l) Point sur le nombre de participants attendus et personnes à déjeuner :

Compte tenu du nombre de clubs non affiliés et des procurations et mandats potentiels, le CD procède par élimination et décide d'évaluer le nombre en fonction des personnes à déjeuner, donc 40 personnes.

5. Fixer les dates des prochaines réunions

OD a proposé plusieurs dates, manifestement, ces dates avaient déjà des évènements associés. Les dates retenues pour les prochaines réunions sont : Bureau le 14 avril 2018 et CD le 02 juin 2018, sous réserve de modification éventuelle. Le CD prend acte

6. Questions diverses

1. Feed back Conférence Européenne ICC

OD informe le CD que la conférence s'est bien passée. La délégation ICC a été satisfaite de l'organisation globale de la France et les participants ont indiqué leur appréciation.

Il en est ressorti que la majorité des pays est favorable à une ligue des champions. Certains pays se sont montrés intéressés par le projet d'une coupe d'Europe scolaire.

ICC a même demandé pourquoi FC ne postulerait pas pour l'organisation du congrès mondial 2019, preuve que notre organisation logistique, avec un délai si court et notre accueil ont plu. Le CD prend acte



FRANCE CRICKET

2. Convention Pluriannuelle d'Objectifs

a. L'appel à projets CPO

OD passe la parole à DB concernant l'appel à projets pour la convention pluriannuelle d'Objectifs 2018 transmise par le DTN le jour même.

DB indique que vu le court délai et le fait que le DTN a indiqué que la FFBS postule seulement sur un seul projet dans le cadre de la coopération internationale (Cuba) et que le programme des Antilles est déjà bouclé, DB n'a pu y faire figurer qu'un seul projet : le cricket comme outil d'insertion des jeunes dans les QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville).

Il est important de rappeler qu'il a fallu que DB relance d'abord le président Séminet puis le DTN fin février pour savoir ce qu'il en était de la demande d'appel à projets de la CPO. Par la suite les informations n'ont été reçues que le 2 mars et partiellement puisqu'il n'a pas été fait mention des orientations fédérales ou sur les projets cricket qu'il fallait présenter.

DB déplore le manque de collaboration dans la préparation d'un dossier aussi important pour FC et la FFBS et déplore aussi que le cricket soit noyé dans le programme fédéral notamment dans les Antilles où il n'est fait mention que du Baseball pour le développement scolaire malgré le fait que le cricket se pratique de façon officielle en Guadeloupe et qu'une convention avec l'USEP locale a été faite.

A la lecture du document envoyé au ministère dans le cadre des appels à projets de la CPO reçu le jour même, il est frappant de voir que la présentation des projets de développement de la fédération n'inclut pas réellement le cricket dans les projets scolaire et structuration territoriale, secteurs où pourtant le cricket s'investit. Mais aussi le seul projet qui a une présentation différente est celui du cricket, ce qui laisse malheureusement à penser que le cricket est mis de côté/oublié par la FFBS.

La FFBS a choisi des axes pertinents (scolaire, structuration dans les Antilles, ...) mais FC n'a pas été averti et impliqué malgré le fait que FC a communiqué à la FFBS le 11 décembre les axes de développement cricket 2018.

b. La formation fédérale et le cricket

DB fait remarquer au CD que lorsque nous parlons formation d'état, l'institut de formation fédérale est intitulé Baseball/softball seulement mais que les diplômes d'état sont bien BSC. Ce point est préjudiciable pour FC car toute personne hors cricket qui voudrait suivre une formation d'état cricket ne pourra pas identifier l'institut de suite. Le sujet a été abordé avec le DTN et le directeur du pôle formation. A suivre.

Toutefois DB souligne la bonne collaboration avec les responsables de l'institut de formation.

Le CD charge DB de discuter avec le DTN et notamment avec Didier Séminet pour améliorer la visibilité du cricket dans la convention. Action de la part de DB

Tous les sujets ayant été traités ou reportés, la séance est levée à 21h20.

Publié avec l'approbation du vice-président (président de séance).



FRANCE CRICKET

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur

02 juin 2018

Début de séance programmé : 11h00

Quorum (10/13) atteint à 11h10

1. Émargement

Présents à 11h10, avec droit de vote: Prebagarane BALANE, Président (PB) ; Olivier DUBAUT, vice-président (OD); Pretheve THIYAGARAJAN, trésorier (PT) ; James VAJOU MOUNIEN, trésorier-adjoint (JV) ; Peter TOWNSEND, secrétaire-général (PTow) ; Michel SARAVANAN (MS) ; Maëlle Cargouët (MC) ; Balaji CADIRVELOU (BC) ; Miriam Romero (MR) ; Asif ZAHIR (AZ).

Présent, sans droit de vote: David BORDES, Directeur Sportif (DB).

Excusés : Keerthy NAIR-COSTE, secrétaire-général adjoint (KN-C) ; Philippe Dethoor (PD) ; Lise MATANGA (LM), gestionnaire administrative.

Avec 10 élus présents à 11h10, le quorum (5/13) est largement atteint donc le Comité Directeur peut valablement délibérer.

2. Appels contre les décisions de la CSNC et du Bureau : Modalités exceptionnelles de débat et de vote :

En préambule, PTow informe le CD que les clubs de 2 de leurs collègues (VL et BC) sont soit le sujet soit intéressés par les appels que le CD va traiter. VL et BC auront le droit d'apporter des éléments au débat mais n'auront pas le droit de voter. Le CD prend acte.

En plus, vu que les appels contestent des décisions antérieures de la CSNC et du Bureau, les membres de ces deux instances auront la possibilité d'intervenir dans le débat mais n'auront pas le droit de voter. OD se demande si cette limitation est juridiquement valable. PTow rappelle l'obligation de solidarité décisionnelle imposée par le Règlement Intérieur (article 4(iv)(h)) et explique qu'il a exploré la question avec son homologue fédéral, qui approuve cette démarche. Le CD accepte de procéder ainsi.

3. Appels (2) de Paris Zalmi CC :

PTow rappelle au CD que l'ensemble de ce dossier a été distribué le 24 mai. Il concerne les deux premiers matchs de saison-2018 de Paris Zalmi (contre FGK en D2 et en CdF 21U).

La CSNC avait déclaré Paris Zalmi forfait dans ces 2 matchs parce que, le jour des matchs, le club n'était pas conforme au règlement quant au nombre minimum exigé de licences associées avec une participation en D3. D'autres clubs ont également été sanctionnés pour la même raison.

Paris Zalmi a fait appel devant le Bureau de cette décision. Au regard de plusieurs rappels publiés avant le début du calendrier, le Bureau a donné raison à la CSNC, ainsi confirmant la situation concernant les autres clubs.

Le club a donc décidé de faire appel devant le CD.

11h40 : Arrivée de Vincent Luxman (VL). Le quorum passe à 11.

Selon PB, il faut que le CD décide si les règlements édition 2018 sont irréfutables quant à l'expression des obligations de chaque club inscrit ainsi au timing de la publication de ces règlements.

AZ rappelle au CD que tous les documents ont été remaniés de fond en comble depuis la saison 2017. Le travail a pris beaucoup de temps et le projet a accusé des retards. Cependant les clubs avaient été préalablement informés des obligations sur le plan licences dès la publication des formulaires d'inscription. Et les clubs en ont été rappelés avant les premiers matchs programmés, ce qui a décidé le Bureau de rejeter le premier appel de Paris Zalmi.

La production et publication du calendrier des premiers matchs ont également été quelque peu retardées ; mais ce fut principalement à cause des délais de notification de disponibilité de la part des clubs mettant leurs terrains à la disposition de la CSNC.

Pendant la dernière phase du débat et le vote qui suit, VL (président d'un club concerné par ce débat) quitte la réunion.

Le Bureau et la CSNC s'abstenant, les autres membres du CD soutiennent l'appel de la part de Paris Zalmi CC,



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

par 4 voix pour et 0 contre.

La décision originale de la CSNC est donc écartée et Paris Zalmi n'est plus forfait dans les 2 matchs en question. Par ricochet, les autres clubs se trouvant dans le même cas de figure (dont Eelevator) ne le sont pas non plus.

Le CD charge la CSNC d'apporter les corrections pertinentes à l'historique des résultats et aux divers classements.

Le CD charge PTow de communiquer cette décision formellement (a) à la CSNC ; (b) au club ; et (c) à la gestionnaire administrative afin que les cautions d'un total de 600€ soient remboursées au club. **Fait le 4 juin.**

4. Appel de Lisses CC :

PTow rappelle au CD que l'ensemble de ce dossier a été distribué le 24 mai. Il concerne le match D2 entre Lisses CC et New Pierrefitte.

Au lendemain du match, la CSNC l'a classé comme abandonné à cause de la pluie, avec partage des points.

Par la suite un des arbitres a posé des questions sur la responsabilité et l'autorité des arbitres dans le cadre des conditions (météo, lumière, etc.), se plaignant sur la Feuille de Match du fait que l'équipe de Lisses avait refusé de suivre les consignes des arbitres.

Le Bureau s'est donc saisi de ce dossier et – vu que les ICC Playing Conditions sont formels en attribuant uniquement aux arbitres la décision de continuer ou pas – a décidé que l'équipe de Lisses a enfreint les règlements FC en refusant de continuer de lancer.

Le club de Lisses a donc décidé de faire appel devant le CD.

Selon le club les conditions de jeu étaient totalement impossibles et il présente 3 photos à l'appui. En outre, le club prétend que la deuxième manche a été suspendue pendant un total de 40 minutes, ce qui à priori devrait mener à l'abandon de la partie.

Sur proposition de PT, le CD décide à l'unanimité (en tant que membre du club, BC s'abstient) de ne pas accepter ce dernier point, vu que la Feuille de Match n'en fait pas mention. Pour le CD seule la FdM fait foi.

Quant aux photos, il est rappelé au CD que, ce jour-là, tous les autres matchs en région francilienne ont été abandonnés, y compris celui à Grigny (à quelques 5 kms de Lisses).

PTow suggère au CD que, en fin de compte, il est question de choisir entre le mot et l'autorité de l'arbitre d'un côté et une interprétation des photos de l'autre.

Pendant la dernière phase du débat et le vote qui suit, BC quitte la réunion.

Le Bureau et la CSNC s'abstenant, les autres membres du CD soutiennent l'appel de la part de Lisses par 3 voix pour et 1 abstention.

La décision du Bureau du 10 mai est donc écartée et la décision originale de la CSNC (match abandonné, avec partage de points) est restaurée.

Le CD charge PTow de communiquer cette décision formellement (a) à la CSNC ; (b) au club ; et (c) à la gestionnaire administrative afin que la caution de 150€ soit remboursée au club. **Fait le 4 juin.**

5. Cas d'Eelavar CC

PB exerce un privilège présidentiel en introduisant un dossier qui ne figure pas sur l'OJ formel distribué au CD en amont de la réunion. Il propose qu'Eelavar CC soit réintégré dans le championnat 2018 de division 3 masculine.

Pour mémoire, au début de saison ce club se trouvait dans le même cas de figure que des clubs comme Paris Zalmi (voir ci-dessus) et a été traité comme tel.

Par la suite le club n'a pas présenté des jeunes et féminines lors du plateau officiel du 28 avril.

Exceptionnellement la CSNC a proposé que le club prenne les licences manquantes avant 18h00 le 10 mai (date et heure de réunion extraordinaire du Bureau).

Le club n'a rien fait. Le Bureau, réuni le 10 mai, a décidé que le club soit retiré de toute compétition.

Pendant le débat (animé et en profondeur) qui suit, PB expose ses raisons et PT rappelle au CD le détail et chronologie de ce dossier.

VL (président du club) admet pleinement que le club n'a pas réagi à la proposition de la CSNC - il était lui-même hors de France à ce moment-là - et le mail de la CSNC est resté non-lu. Il admet que le club est hors délai. VL indique que si le club n'est pas repêché, ce sera la fin de son club et donc des jeunes et féminines.

Pendant la dernière phase du débat et le vote qui suit, VL quitte la réunion.

Note par PTow : De par cette proposition PB sort de la solidarité décisionnelle imposée sur les membres du



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

Bureau suite à une décision de leur part (voir Règlement Intérieur article 4(iv)(h)). Ainsi les membres du Bureau auront le droit de voter librement sur cette proposition.

Sur la proposition de réintégration, les 10 membres du CD restants votent 5 pour (dont PB) et 5 contre.

La voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal de vote (Règlement Intérieur article 3(iii)(d)), la proposition de réintégrer Eelevator CC en D3 est approuvée.

Le CD charge PTow de communiquer cette décision formellement (a) à la CSNC et (b) au club. Fait le 4 juin.

6. EDF U18

a) **Politique de nationalité** : AZ explique pourquoi, concernant le squad U18 à envoyer au tournoi qualificatif à la coupe du Monde à Essex, la Commission de Sélection EDF propose que la politique de nationalité en vigueur soit modifiée et pas uniquement dans le cadre du tournoi imminent.

Il est évident que, globalement, il n'y a pas assez de joueurs de cette tranche d'âge qui ont la nationalité française. En plus, ils ne sont pas assez expérimentés pour jouer à ce niveau donc un risque de blessures élevé et un niveau de jeu insuffisant pour avoir de bons résultats.

DB précise que, lors de la séance d'évaluation, il y avait 15 Français parmi les 24 présents mais il ne contredit pas ce qu'AZ dit sur leur niveau de compétence. DB voudrait voir au moins 50% de Français dans le squad. Et MC veut insister que rien va à l'encontre de notre politique de développement de joueurs autochtones.

PB se demande si une modification de politique pourrait impacter la subvention de l'ICC mais AZ insiste que nous serions toujours conformes à ce que l'ICC permet sur le plan de résidence.

Sur proposition que, d'ici fin-2020, notre politique soit modifiée à ce que, tout en respectant les consignes de l'ICC sur la résidence, la sélection en EDF U18 ne soit plus limitée uniquement aux détenteurs de nationalité française et sans pourcentage préalable de Français : le CD approuve à l'unanimité (JV temporairement absent).

b) **Point sur l'évaluation/sélection du 21 mai** : DB informe le CD qu'il y a eu peu de retour de la part des clubs ; et parmi ceux qui ont répondu ils étaient nombreux à ne pas suivre les consignes (formulaire non rempli, information avec seulement le nombre de joueurs et sans leur identité) ce qui n'a pas facilité la suite. Le CD prend acte.

7. EDF féminine : Appel par la Commission EDF contre la décision du Bureau du 20 avril

AZ présente le fond du désaccord de la Commission de Sélection EDF avec la décision du Bureau de ne rien proposer au niveau national pour l'équipe féminine.

DB informe le CD que, lors de la conférence récente de l'ICC à Paris, aucun pays n'était au courant de proposition d'un tournoi européen féminin en 2018. Il a présenté ce constat au Bureau le 20 avril, d'où la décision prise par le Bureau de ne pas programmer des matchs en 2018.

Pour sa part, MC informe le CD que, jusqu'ici, aucun pays ne se propose non plus pour des tournois informels.

En parenthèse, PB profite du débat pour rappeler, au CD en général et aux intéressés en particulier, la responsabilité prépondérante accordée par le Règlement Intérieur (en l'occurrence l'article 8(iii)) à DB en ce qui concerne les EDF. Ce n'est pas pour mettre en question le rôle de la Commission de Sélection EDF en termes de performance ; mais la responsabilité reste avec DB. Et à PB de souligner que la continuité et cohérence des programmes EDF est assuré par le salariat plutôt que par le bénévolat.

Sur le plan communication, PB veut éviter le genre de couacs qui se sont produits dernièrement. Il rappelle que c'est le Bureau qui « assure la liaison avec les instances de l'ICC » (Règlement Intérieur, article 4(iii)) ; et c'est à DB d'éviter une gêne telle que celle avec HEC où aucun membre de l'EDF n'est venu utiliser le gymnase mis à leur disposition par une convention signée avec HEC par PB.

De tout ceci, le CD et DB prennent acte.

14h00 : Départ de OD : Le quorum passe à 10/13.

14h05 : Départ de PT : Le quorum passe à 9/13.

14h10 : Départ de JV : Le quorum passe à 8/13.



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

De retour sur la question de l'EDF féminine en 2018, DB propose qu'il serait opportun dans une année sans match formel de faire tout de même au minimum un regroupement. Il est discuté de nommer un nouvel encadrement de l'EDF féminine. MC rappelle au CD que le staff actuel continue à beaucoup s'impliquer en termes de temps et passion. Le CD prend acte.

Sur la proposition que la Commission de Sélection EDF programme un ou plusieurs regroupements en 2018, le CD approuve par 6 voix pour, aucune voix contre, et 2 abstentions (les membres du Bureau). Action de la part de DB et AZ.

8. EDF féminine : Proposition de participation en compétition ICC en 2019

DB informe le CD que l'ICC demande si FC veut participer pour le tournoi ICC féminin en 2019. Les conditions de candidature sont plutôt exigeantes : il faut faire preuve pendant les deux années précédentes d'une compétition de 5 équipes minimum de 11 joueuses jouant en balle dure en outdoor.

Ces conditions pourraient éventuellement être négociées en notre faveur mais l'avis expert collectif de DB et AZ est que, vu le niveau et la taille de notre vivier féminin, il est bien trop tôt pour une telle compétition. Être candidat en 2021 serait bien plus raisonnable, laissant le temps de nous organiser auprès des clubs, et dans le cadre d'un programme visant les JO2024.

Le CD décide à l'unanimité de suivre les conseils de DB et AZ. Le CD charge DB de communiquer cette décision à l'ICC. À suivre (DB).

14h30 : Départ de MR : Le quorum passe à 7/13.

14h30 – 15h10 : Pause-collation

9. CR de la réunion du CD du 16 mars 2018 : Dossiers ouverts/en suspens :

Sur la question de chercher copie des CdO de 2013 et de 2017, PB clôt le dossier, sans suite. Le CD prend acte.

10. Approbation du CR de la réunion du CD du 16 mars 2018 : Approuvé à l'unanimité.

11. AG du 17 mars 2018 :

- a) Sur l'organisation et le déroulement de l'AG, le CD approuve les commentaires faits par le Bureau lors de sa réunion du 20 avril et n'a rien à y ajouter.
- b) Quelle suite à donner à la demande de la Ligue HdeF que les formations puissent être organisées directement par les comités départementaux ? DB rappelle au CD que la formation des entraîneurs est déjà décentralisée et cela depuis 2014. Le CD approuve, à l'unanimité, que les Ligues aient la possibilité d'organiser la formation des arbitres et scoreurs selon leurs propres besoins mais en utilisant uniquement des formateurs homologués par FC.
- c) Quelle suite à donner à la suggestion que FC organise des cars pour des supporters de l'EDF senior aux Pays Bas ? Le CD décide, à l'unanimité, de ne pas poursuivre car c'est une initiative de supporters et non fédérale.

12. Approbation du CR de l'AG du 17 mars 2018 : Approuvé à l'unanimité.

13. CR de la réunion du Bureau du 20 avril 2018 : Dossiers ouverts/en suspens :

- a) **Contentieux de loyers impayés (Gausan Sports) :** PB informe le CD que l'avis de M^e Rutman est que la prochaine démarche, devant un huissier, occasionnerait des dépenses disproportionnées au loyer impayé. Il conseille le CD de ne pas poursuivre ce dossier. Le CD approuve à l'unanimité. Dossier clos.
- b) **Nouveau tapis à Creil : Copie police d'assurance reçue ?** Vu l'absence de PT, dossier reporté.
- c) **Contrôle technique de la chaudière au siège :** PTow donne lecture à ce que dit LM sur ce contrôle, qui est bien passé. Le CD décide qu'un chauffagiste **agréé** soit appelé à faire un tel contrôle tous les ans. Action de la part de LM.



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

- d) **Dégorgement des canalisations au siège** : PTow profite de l'occasion pour informer le CD ce que dit LM sur l'appel urgent fait en avril dernier à un camion pompe-vidange pour remédier les débordements au niveau des toilettes. Le CD prend acte.
- e) **Rapport de la pratique féminine 2017** : MC regrette qu'elle n'a pas encore produit ce rapport. Elle s'engage à contacter MR pour les en avoir les éléments. Le CD prend acte. Action de la part de MC.
- f) **Aide aux jeunes et féminin** : DB informe le CD qu'aucun club ne s'est inscrit depuis l'annonce faite lors de l'AG. En effet Grigny est le seul club de remplir les critères. Le CD prend acte.
- g) **HEC Tournoi européen MBA** : PB informe le CD que tout est bien passé. RAS.

14. Approbation du CR de la réunion du Bureau du 20 avril 2018 : Approuvé à l'unanimité.

15. Approbation du CR de la réunion du Bureau du 10 mai 2018 : Contenu déjà traité (voir alinéas 3-5, ci-dessus).

16. Dossiers ICC Europe:

- a) **Demande de copie du CR de l'AG** : PB remercie PTow d'avoir traduit le CR en anglais. Le CD approuve et charge PTow de l'envoyer tel quel à l'ICC. Fait le 4 juin.
- b) **Vers une deuxième visite à Paris ?** DB informe le CD que la prochaine visite est programmée les 13-14 juin. OJ pas encore formulé mais M. Kennoy aura l'occasion d'assister à une rencontre avec USEP75 et évoquera le Censur et le PND. Le CD prend acte. À suivre (PB/DB).
- c) **Proposition que DB soit inscrit en l'ICC Global Leaders Academy** : DB expose le détail de sa nomination à ce programme de *leadership*, qui est construit autour de 2 regroupements des 18 participants éventuels (4 jours à Dublin en juillet et 4 en octobre à Dubai), suivi par des échanges par visio-conférence. Le programme coûte 10.000\$ (transport, hébergement, frais pédagogique...), dont 4.000 seraient à la charge de FC. Pendant le débat et vote qui suit, DB quitte la réunion. Par 4 votes pour, 2 contre et 1 abstention, le CD approuve cette démarche. Par la suite, l'accord a été signé par PB et DB.

17. Tarification Officielle de FC : Mise à jour

Le CD apporte plusieurs modifications au tableau présenté par DB ; approuve à l'unanimité la version ainsi modifiée ; et charge DB de le mettre à jour et de la faire publier sur le site FC. À suivre (DB).

18. Vers un panel d'arbitres expérimentés

AZ profite du débat sur la tarification officielle (qui comporte plusieurs éléments sur l'arbitrage) pour informer le CD que la CSNC pense monter un projet pour la création d'une poule de 20 à 25 arbitres expérimentés. Ils seraient sélectionnés parmi ceux qui ne jouent plus - ou rarement - et ils pourraient être attribués à des matchs clés, ou en tant que match referee, ou simplement pour observer et coacher d'autres arbitres. Le CD prend acte de ce projet prometteur. À suivre (CSNC).

16h05 : Retour de OD : Le quorum passe à 8/13.

19. Stratégie de communication (Mme Rive) : État des lieux

DB informe le CD que le 17 mai dernier il a eu, en compagnie de MR, une réunion avec Mme Rive. Cette dernière s'est étonnée que le CD n'ait pas saisi le fil conducteur, l'essentiel de son papier. DB a essayé de chercher quelque chose de concret en termes de communication pour présenter au CD sans « produit » à « vendre » - au moins avant les JO2024 il est difficile d'avoir une communication concrète. Cependant il estime primordial que FC soit toujours à la recherche d'une présence devant les médias. PB indique que Mme Rive est peut-être trop qualifiée pour notre niveau de communication actuel. En l'état de nos capacités de communication il est proposé que Mme Rive soit mise en standby jusqu'à nouvel ordre (le cout de l'exercice 2017 s'établissant à 3.745 € dépensés). Le CD approuve, à l'unanimité. VL, qui a déjà fait part de son expérience dans le champ de la communication, se propose comme candidat pour combler le vide ; et demande 3 mois pour proposer et mettre en œuvre justement quelque chose de



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

concret. Le CD approuve, à l'unanimité.

VL invite tous (salariés comme élus) de lui envoyer des éléments, des idées, etc. Action de la part de tous.

Et il demande à la CSNC de lui fournir dès que possible le calendrier complet des matchs de compétitions. Action de la part de la CSNC.

Dossier à suivre (VL).

20. Convention Pluriannuelle d'Objectifs : État des lieux

DB informe le CD que, selon le dernier retour de la part du DTN – réunion du 31 mai – la seule ligne concernant le cricket dans le Budget 2018 de la FFBS c'est le remboursement des quotes-parts d'un montant de 28.000 €. Aucun signe de nos demandes de 24.000€ pour les EDF ni de 81.000€ pour le développement.

PB informe le CD qu'il a choisi d'impliquer M^e Rutman dans ce dossier. Ce dernier conseille une ligne beaucoup plus ferme avec la FFBS. Dans une première instance il veut que FC réitère ses demandes auprès de la FFBS, tout en confirmant que l'absence de réponses de la part de la FFBS n'est pas acceptable.

Le CD charge DB d'écrire au DTN conformément aux décisions prises avec copies aux dirigeants fédéraux ainsi qu'à M^e Rutman. Fait le 7 juin.

PB demande à OD de pousser notre dossier devant le CD fédéral, en réunion le 9 juin, voir même insister à ce que nous ayons la possibilité de rencontrer Mme la ministre pour défendre notre cas. Action de la part de OD.

À suivre (DB et OD).

21. Convention FFBS-FC : Renégociation ?

Question désormais intrinsèquement liée aux négociations sur la CPO (voir ci-dessus).

22. Dossier Statut Haut Niveau :

Vif débat sur ce qui constitue un match de qualification pour la Coupe Mondiale ; mais le CD est 100% d'accord sur l'universalité du cricket, le statut de la France au sein du cricket international et d'autres éléments de ce qui constitue notre appartenance en sport de Haut Niveau. Sauf que le DTN n'a pas eu de retour du ministère à ce sujet si ce n'est pas pour dire que rien ne changerait avant la fin de l'olympiade.

Le CD charge DB d'écrire au DTN, dans le cadre des questions posées sur la CPO (voir ci-dessus) pour savoir en quoi nous sommes défaillants aux yeux du ministère, afin de mieux présenter notre candidature. Fait le 7 juin.

16h40 : Départ de MC : Le quorum passe à 7/13.

23. Commissions et Groupes de Travail

PTow rappelle au CD les obligations inscrites dans le Règlement Intérieur envers les présidents des commissions (et, par extension, sur ceux qui mènent les groupes de travail) :

- un rapport trimestriel à l'intention du Bureau des activités, réunions, budget/dépenses, etc. ;
- et proposition devant le Bureau des noms de membres.

PB confirme qu'il veut que ces pratiques recommencent à être respectés. Le CD prend acte.

PB propose que la répartition de divers fonctionnements en groupes de travail n'a pas produit les résultats escomptés et propose un retour vers les bonnes vieilles commissions. Le CD approuve, à l'unanimité ; et procède à la nomination des présidents, comme suit :

- Jeunes : MS
- Pratique féminin : MS (à amalgamer sous le même chapeau que les Jeunes)
- CSNC : PT
- Terrains : fonction à réincorporer en CSNC (PTow se propose comme référent)
- Communication/Marketing/Événementiel : VL
- Formation : BC
- Sélection EDF : AZ
- Financière : MR ayant déjà quitté la réunion, décision reportée.

Le CD approuve, à l'unanimité, l'ensemble de ces nominations.



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

PTow rappelle que le délai pour les prochains rapports est fixé pour le 15 juillet. Et les noms des membres dès que possible. Action de la part des personnes citées ci-dessus.

24. Plan National de Développement

DB présente les points forts de son courrier et tableau, distribué au CD en amont.

Il s'agit d'une implication obligatoire de la part de tous et pas uniquement ceux qui vont diriger les commissions. Il faut impérativement associer les clubs, les ligues et les comités départementaux dans l'avancement sur le plan national. Le CD prend acte.

25. Terrains à Vincennes

- a) **Polygone** : OD informe le CD qu'à partir du 3 juin il faut compter 15 jours pour que toute l'infrastructure de la foire soit démantelée. Par la suite la Mairie prendrait quelques jours pour constater des dégâts éventuels. Donc la piste ne peut être disponible à nouveau que fin-juin. La CSNC prend acte.
- b) **Mortemart** : OD dit que l'emplacement est identifié et que le projet a reçu l'accord technique. Il attend l'autorisation de démarrer l'installation. Par la suite il serait question de le programmer. Le CD prend acte.
- c) Reste la question qui fâche : où est donc passé le tapis livré ? À suivre (OD).
- d) **Question de l'assurance des tapis** (qui restent les biens de FC jusqu'au dernier remboursement de prêt) : OD abordera la question avec la FFBS et la Mairie qui ordinairement s'en occuperait d'une telle question. À suivre (OD).
- e) OD et AZ se disent intéressés par le papier technique produit par PTow sur l'installation d'une tapis sur base de calcaire (originellement à destination du club de Saint Omer et depuis généralisé). Copie envoyée le 4 juin.

26. Siège social : Point sur le renouvellement de bail :

PTow informe le CD que le bail vient d'être renouvelé pour 9 ans. Le gestionnaire a cherché d'ajouter des frais de dossier assez importants. PB a saisi M^e Rutman et nous n'allons rien faire avant son retour. Le CD prend acte. À suivre (PB).

27. Question diverse exceptionnelle:

PB demande au CD d'approuver une prime exceptionnelle de 1.000 € (mil euro) à Sendhil TAMBIDOURE (agent de développement) pour pallier le coût de l'entretien de sa voiture personnelle qui est utilisée à 70% dans le cadre de son travail. Tout en prenant acte du fait que chaque remboursement kilométré incorpore un élément qui vise le coût éventuel d'entretien, le CD approuve, à l'unanimité.

28. Dates des prochaines réunions ?

- **Bureau** : Le CD approuve que l'on attende l'issue du dossier FFBS-CPO (voir plus haut) avant de décider sur date et format (réunion physique ou téléconférence). À suivre (PTow).
- **CD** : Le 25/8, au siège social, à partir de 11h00. Principal sujet : Validation des clubs qualifiés pour les phases finales.

Tous les sujets ayant été traités ou reportés, la séance est levée à 18h23.

Publié par le secrétaire-général avec l'approbation du président.



FRANCE CRICKET

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur 25 août 2018

Début de séance programmé : 11h00

Quorum (8/13) atteint à 11h05

1. Émargement

Présents à 11h10, avec droit de vote: Prebagarane BALANE, Président (PB) ; James VAJOURMOUNIEN, trésorier-adjoint (JV) ; Peter TOWNSEND, secrétaire-général (PTow) ; Michel SARAVANAN (MS) ; Maëlle Cargouët (MC) ; Balaji CADIRVELOU (BC) ; Miriam Romero (MR) ; Asif ZAHIR (AZ).

Présent, sans droit de vote: David BORDES, Directeur Sportif (DB) ; Sendhil TAMBIDOURE, Agent de développement (ST).

Excusés : Olivier DUBAUT, vice-président (OD) ; Pretheve THIYAGARAJAN, trésorier (PT) ; Keerthy NAIR-COSTE, secrétaire-général adjoint (KN-C) ; Philippe Dethoor (PD) ; Lise MATANGA (LM), gestionnaire administrative.

Avec 8 élus présents à 11h05, le quorum (5/13) est largement atteint donc le Comité Directeur peut valablement délibérer.

Arrivée tardive annoncée : Vincent LUXMAN (VL).

2. Dossiers ouverts/en suspens depuis la réunion du CD du 2 juin 2018 :

- **Contestations dans le match New Pierrefitte :** PTow informe le CD de ce qui s'est passé lors de sa participation à la réunion-téléconf récente du Bureau fédéral. Ils opinent qu'un CD est souverain devant sa propre AG donc ils ont soutenu la décision du CD-FC de traiter le match comme injouable à cause de la météo. Le CD prend acte.
- **Nouveau tapis à Creil :** Copie de police d'assurance reçue ? Vu l'absence de PT, dossier reporté. À suivre (PT).
- **Rapport de la pratique féminine en 2017 :** MC regrette qu'elle n'a pas encore fait le nécessaire. Action de la part de MC.
- **Vers un panel d'arbitres expérimentés :** AZ dit qu'il voudrait avoir accès à 25 à 30 arbitres qui ne jouent plus. Il confirme avoir identifié une douzaine de candidats. Le CD prend acte. Action de la part d'AZ d'ici fin-2018.
- **Nouveau terrain à Vincennes :** Vu l'absence de OD, dossier reporté. JV informe le CD que la piste remplaçante a été installée ; mais il ignore la situation sur le projet de nouveau terrain. Le CD prend acte. À suivre (OD).
- **Assurance des tapis « FC » à Vincennes et à Bagatelle :** Vu l'absence de OD, dossier reporté. À suivre (OD).
- **Renouvellement du bail du siège :** PB informe le CD que M^e Rutman dit que la somme demandée est normale et conforme, et qu'il faut la payer. LM s'en occupera. Le CD prend acte. Action de la part de LM. Dossier clos.

3. **CR de la réunion du 2 juin 2018 :** Le CD approuve à l'unanimité.

4. Championnats 2018 : Validation des clubs qualifiés pour les phases finales :

JV projette le tableau qui figure en Annexe A et informe le CD qu'il n'y a aucune contestation ni appel ouvert/en suspens contre ces clubs. Ils sont tous conformes et à jour de leurs obligations financières devant FC et la FFBS. Seule exception : un appel de la part de Thoiry CC, qui est non-recevable. De tout ceci le CD prend acte et approuve à l'unanimité.

5. Championnats 2018 : Dates et lieux des matchs de phases finales :



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

JV projette le tableau qui figure en Annexe B.

Après débat, le CD approuve à l'unanimité les dates et lieux proposés par la CSNC, tout en reconnaissant que le choix des terrains pourrait évoluer pour les matchs en amont des demi-finales.

AZ informe le CD que la mairie de Dreux avait déjà décidé en 2017 de soutenir les finales de 2018. Ainsi il serait courtois que FC explique pourquoi Bagatelle a été retenu pour les finales D1 et JT édition 2018. PTow est chargé de préparer quelques mots appropriés. Action de la part de PTow. Fait le 28 août (brouillon envoyé à la CSNC, PB et OD).

6. Championnats 2018 : Arbitrage en matchs de phases finales :

- La CSNC propose d'obliger les clubs qui sont chargés de fournir des arbitres à les nommer en avant. Le CD approuve à l'unanimité.
- **Vers la présence d'un match referee :** Après débat, le CD écarte la proposition qu'un tel match referee puisse intervenir sur le terrain en cours de match. Le CD penche plutôt vers un rôle d'observateur ; et qu'ils soient rémunérés et comptabilisés au même niveau que les arbitres. Action de la part de AZ : les identifier.

7. Championnats 2019 : Lieux des matchs de phases finales:

PB s'associe avec la CSNC pour proposer que les matchs finals de D1-SL et Jinnah aient lieu 2 années de suite sur le même terrain ; et que notre choix soit publié en amont. Le CD prend acte. Question à poser au CD lors de la réunion de novembre. Action de la part du S-G.

8. Championnats 2019 : Règlements

AZ introduit le débat sur ses propositions, développées avec PTow, pour les règlements des diverses compétitions de 2019, le but étant de les publier bien plus en amont que ceux de 2018.

Il commence par projetant les 3 éléments qu'il propose de transférer des règlements des compétitions vers les Règlements Généraux. Le CD approuve à l'unanimité.

13h10 : Arrivée de VL, le nombre de votants passe à 9

8.1. Respect des obligations :

Le CD passe à la question clé de comment mieux assurer que les clubs voulant s'inscrire respectent les multiples obligations (être en règle sur le plan financière auprès de la FFBS et FC pour l'année précédente et celle en cours ; avoir pris les licences préconisées par la/les compétition/s inscrite/s. Et à quelle échéance, le 31 mars étant proposé.

- **Respect des obligations financières :** Après débat, le CD approuve à l'unanimité la proposition que dans le cas d'un club qui, à minuit le 31 mars, n'est pas en règle auprès de la FFBS et FC de ses obligations financières pour l'année précédente et l'année en cours, toutes ses inscriptions deviennent invalides et sont rejetées. En conséquence le club perd ses droits sportifs à tous les niveaux.

14h30 – 15h10: Pause-collation

Respect des obligations (suite et fin) :

- **Date limite de prise de licences suite à une inscription en championnat senior T20 :** Le CD débat en profondeur la question de l'échéance de la prise des diverses licences obligatoires qui ressortent d'une inscription dans une division quelconque du championnat senior T20.
Dans le cas d'un club qui au 1 avril n'a pas pris toutes les licences mandatées, toutes catégories confondues, le CD approuve à l'unanimité le principe suivant: Tout match dans chaque catégorie programmé et joué entre le 1 avril et la date de la prise de licences pertinente à cette catégorie est déclaré forfait, avec victoire à l'autre équipe et une amende de 200€ contre l'équipe senior par match ainsi déclaré forfait.
- **Date limite de prise de licences de la part d'un club qui inscrit une équipe en une compétition autre que le championnat senior T20 :** Le CD approuve à l'unanimité la proposition que tout match programmé et



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

joué entre le 1 avril et la date de prise de licences soit déclaré forfait, avec victoire à l'autre équipe et une amende de 100€ par match ainsi déclaré forfait.

- **Cumul de licences senior dans le cas d'un club qui inscrit plusieurs équipes en championnat senior T20 :** Après débat, le CD approuve à l'unanimité la proposition qu'un tel club soit obligé de prendre autant de licences que le cumul des obligations des divisions dans lesquelles il inscrit des équipes (exemple : afin de participer en D1 et D2 il faut avoir plutôt 2x15 licences que 1x15).
- **Présentation d'une équipe masculine en-dessous de l'équipe senior en D1/2/3 :** Le CD débat la proposition que, pour soutenir la campagne de l'EDF en qualification CDM 19U, les clubs soient obligés de présenter une équipe 18U plutôt que 21U. Le CD vote à l'unanimité (1) de rejeter cette proposition et (2) d'approuver que les clubs aient le choix de présenter soit une équipe 21U soit de 18U.
- **Présentation d'une équipe féminine dans les clubs voulant évoluer en D1/2/3 :** Le CD approuve à l'unanimité la proposition qu'au moins 7 licences soient prises afin de former une équipe féminine.

8.2. Gestion des appels :

- Le CD approuve (8 voix pour ; 1 contre) que toute personne accusée d'une infraction disciplinaire soit convoquée afin de présenter son point de vue.
- Dans le cas où une/des personne/s conteste/nt une décision de la CSNC, le CD décide à l'unanimité qu'un tel appel soit entendu par une « cellule d'appel » indépendant de la CSNC et sous la présidence de DB.

17h10 : Départ de MC, le nombre de votants passe à 8

8.3. Coupe de France senior – nombre de licences : Le CD vote à l'unanimité de réduire l'obligation de nombre de licences de 15 à 12.

8.4. Division 4 – nombre de licences : Idem.

Le CD félicite AZ sur son travail formidable et le charge d'incorporer l'effet de ces décisions. Action de la part d'AZ.

8.5. Coupe de France senior - structure : PB propose que l'édition de 2019 soit organisée en poules « départementalisées » et que ST en prépare un aperçu pour la réunion du Bureau du 6 octobre avant de présenter le détail au CD lors de sa réunion de novembre. Le CD prend acte. Action de la part de ST.

9. Conventions FC-ACCSO :

PTow (en tant que président actuel d'ACCSO) informe le CD que 2 conventions signées en 2013 par les anciens présidents (MM Banton et Crawford) sont à renouveler.

Avant d'aborder le détail, PTow brosse un portrait de l'Association des Clubs de Cricket du Sud-Ouest.

ACCSO fut formée en 1992 afin d'encourager le développement du cricket en région et organiser des compétitions et autres matchs pour ses clubs-membres (à l'époque 5 ; ensuite jusqu'à 12 ; actuellement 8 (dont les 5 originaux), tous affiliés à la FFBS et tous ayant leur propre terrain).

Les clubs sont très éloignés les uns des autres (entre Angoulême et Béziers, c'est 582 kms aller simple...).

PTow explique la nature des compétitions et leur financement, avec un seul sponsor de longue date.

Les règlements pour la saison suivante sont approuvés en AG par les clubs eux-mêmes, peu après la fin de la saison en cours, sur proposition du Bureau. Ce sont les clubs qui ont décidé novembre dernier d'adopter la totalité du Code 2017 des Lois-MCC, y compris les cartons jaunes/rouges.

De tout ceci le CD prend acte.

a) Convention 1 : Validation des matchs entre clubs affiliés et non-affiliés :

PTow rappelle au CD que ce processus, normalement réservé à la FFBS, a été délégué à FC il y a un bon moment. C'est la CSNC qui est chargé de le mettre en œuvre.

Vu la quantité de matchs amicaux organisés par les clubs du sud-ouest, l'ancienne équipe-FC a décidé de charger ACCSO d'exécuter dans la région. Les termes de la convention qui est issue de cette décision sont toujours d'actualité et n'ont pas besoin de modification. PB et PTow l'ont donc reconduite jusqu'au 31 mars 2021 (fin du mandat actuel). Le CD prend acte et, sur proposition de PB, approuve à l'unanimité.

b) Convention 2 : Autorité d'organiser des championnats



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

PTow informe le CD que cette convention-ci ne peut pas être reconduite par simple échange de courrier entre les présidents - car l'une des 4 conditions-clé a changé depuis.

Les 3 qui n'ont pas changé sont : ACCSO respecte et fait respecter l'obligation de limiter les compétitions à des clubs affiliés et leurs licenciés ; aucun titre régional ni départemental n'est attribué ; et les résultats sont mis à la disposition de FC.

Le hic c'est que la convention actuelle insiste que les matchs soient « régis par les Lois, l'Esprit du Cricket et la Code de Conduite-FC. » Ce dernier a beaucoup évolué depuis 2 ans, au point où il n'est plus pertinent que pour les compétitions-FC, car trop étroitement lié à la gestion des matchs-FC, avec beaucoup de sanctions plutôt administratives.

PTow expose au CD le tableau des sanctions en vigueur actuellement (disponible en français et en anglais).

Les offenses sont celles qui, selon les Lois, génère un rapport de la part des arbitres. Il est rappelé lesquelles sont susceptibles de l'attribution des Penalty Runs. Classifiées selon gravité sur une échelle 0 (1 match de suspension) à 3 (jusqu'à 6 matchs), les offenses de niveau 4 sont celles qui sont dirigées directement à la FFBS.

PTow conclut par une exposition de la procédure disciplinaire qui opère sur la base de ces sanctions.

Le CD prend acte et approuve à l'unanimité la proposition de PB qu'ACCSO continue de gérer leurs compétitions jusqu'au 31 mars 2021 par une nouvelle convention modifiée pour parler de code de conduite et procédure disciplinaire propres à ACCSO. Action post-réunion : Texte approuvé par PB le 2 septembre.

10. Cas disciplinaire d'un joueur de Bordeaux-Giscours CC (B-GCC):

PTow informe le CD qu'un joueur de B-GCC fut suspendu pour 8 matchs à cause de son comportement lors de la finale de la Coupe T20-ACCSO du 27 août 2017.

Il a fait appel selon la procédure locale mais n'a apportant rien de nouveau l'appel fut rejeté.

Par la suite il a interpellé plusieurs membres du CD et a fait savoir partout que « FC a disqualifié la suspension ». N'ayant reçu rien de formel à ce sujet de la part de FC (PTow étant uniquement placé pour savoir), ACCSO a maintenu la suspension. Le club a réagi en boycottant la ligue ACCSO de 2018.

Par tour de table, PTow établit que rien de formel n'a été reçu chez FC de la part de cette personne.

PTow explique les circonstances du match qui a occasionné la suspension ; démontre que c'est loin d'être la première offense du joueur ; et situe le tout dans le cadre de la procédure disciplinaire qu'il venait de décrire.

À l'unanimité, le CD confirme

- la validité de la suspension initiale
- qu'il n'y a pas de raison de révoquer la suspension
- que ce joueur n'a pas le droit de jouer le lendemain (le 26 août) en finale de T20-ACCSO.

Action de la part de PTow : Informer le club, le Bureau d'ACCSO et l'organisateur de la finale. Fait le 25 août. Dossier clos. Note post-réunion : L'intéressé a réagi en retirant son équipe de la finale, avec 40 minutes de préavis. Le président du club enquête.

11. U19 World Cup Qualifiers (Essex) : Retour sur la participation de l'EDF 18U :

DB confirme que l'objectif de finir à une des deux premières places de la poule a été bien dépassé, ayant qualifié pour la prochaine phase des qualifications.

L'équipe a bien performé et a démontré un très bon esprit (histoire de chanter la Marseillaise ; ne parler qu'en français) et avec un comportement signalé par l'ICC comme impeccable.

On a beaucoup appris (durée de manches ; techniques sur piste en herbe ; etc.).

DB propose de suivre des offres de la part d'Essex County et de quelques clubs pour accueillir l'EDF et/ou des individus. De tout ceci le CD prend acte et félicite l'équipe et son encadrement.

19h10 : Départ de JV, le nombre de votants passe à 7

12. EDF Seniors World Cup Qualifiers (Pays Bas):

DB informe le CD que l'équipe est déjà rassemblée et n'attend qu'il leur joigne pour aller dîner avant de commencer le lendemain. Il confirme que tout est en ordre de marche. Le CD souhaite bon vent à l'EDF et à son encadrement.



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

13. Question diverse :

PB informe le CD que, suite à une intervention de la part de l'Attaché Commercial de l'Ambassade de France à New Delhi, il a contacté M. Aditya SURPAL, un Indien francophone (ancien joueur d'équipe indienne U19) qui travaille avec un architecte français dans la construction d'une école maternelle/présoilaire à New Delhi et qui veut travailler avec nous pour encourager les très jeunes à jouer au cricket. Le CD prend acte. À suivre (PB/PTow).

14. Dossiers reportés : Sur proposition de PB, vu l'heure, le CD décide à l'unanimité de reporter les dossiers suivants, pour traitement prioritaire soit à la prochaine réunion du Bureau soit, le cas échéant, à celle du CD :

Commission Jeunes & Femmes : Nouvelle proposition de membres (devant le Bureau)

Commission Financière: Proposition de membres (Bureau)

Commission Financière: Conséquences du rapport du premier semestre (Bureau)

Marketing & Communication : Des propositions (devant le CD)

Incidents match Goussainville-PKR: État des lieux (dossier désormais exclusivement traité par la FFBS) (CD)

Convention Pluriannuelle d'Objectifs : État des lieux (Bureau)

Convention FFBS-FC – Renégociation : État des lieux (Bureau)

Rappel: Interdiction de sortir certains documents du siège (CD)

Prestations de services : Obligations de FC devant le Code du Sport (Article R121-3) et le Code de Commerce (Articles L612-4 et L612-5), notamment égalité de traitement et d'information envers des candidats(CD)

- Déplacements des EDF : Contrat avec Schervio Getaways

- Gestion championnats 2018 : Contrat avec Grigny CC

- Gestion Infrastructure FC : Contrat avec Grigny CC

Point salariés (Bureau)

Comptabilité premier semestre: État des lieux (Bureau)

Comptabilité deuxième semestre : Perspective contre budget (Bureau)

Proposition des Associate Members de partager "cagnotte" de \$42M (Bureau)

Proposition d'une European Champions League (championnat des clubs champions) : État des lieux (CD).

Également à traiter lors de la prochaine réunion du CD : Approbation du CR de la réunion du Bureau du 26 juillet 2018.

14. Date de la prochaine réunion : Sur proposition de PB, le CD décide à l'unanimité le 3 novembre, au siège social, à partir de 10h00.

Tous les sujets ayant été traités ou reportés, la séance est levée à 19h45.

Publié par le secrétaire-général de son propre chef (le président étant en vacances et le vice-président n'ayant pas assisté à la réunion)

Annexes A & B se trouvent en pages suivantes



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

ANNEXE A
CLASSEMENTS À LA FIN DE SAISON RÉGULIÈRE

DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3
1-DREUX	1-COLOMBES	1-MANTES-LA-JOLIE
2-USCA	2-LISSES	2-BCCP
3-PUC	3-NEW PIERREFITTE	3-ROYALS94
4-CREIL	4-PARIS ZALMI	4-BALBYNIENS 3
5-BALBYNIENS	5-LFPCCMR	6-CREIL
6-VIPERS GRIGNY	6-ARGENTEUIL	7-THOIRY
7-CCSB95	7-BALBYNIENS	8-VIPERS GRIGNY 2
8-PCC	8-ESSONNE	9-PARIS KNIGHT RIDERS
	9-FGK	10-SARCELLES
	10-AULNAY	11-GOUSSAINVILLE
	11-FRANCILIEN	12-EELAVAR
	12-NALLUR STAINS	13-PUC

COUPE DE FRANCE - 18U	REGIONALE 1 - IDF	REGIONALE 1 - HDF	COUPE DE L'ESSONNE
1-NEW PIERREFITTE	1-VILLENEUVE SUPER KINGS	1-CREIL	1-LISSES
2-PARIS KNIGHT RIDERS	2-USCA	2-SAINT-OMER 1	2-VIPERS GRIGNY
3-VIPERS GRIGNY	3-CHALLENGERS	3-VALENCIENNES	3-LFPCCMR
4-ESSONNE	4-PARIS ZALMI	4-SAINT-OMER 2	4-VILLENEUVE SUPER KINGS
5-GOUSSAINVILLE	5-EVRY	5-LILLE	5-EVRY
6-FRANCILIEN	6-BOULOGNE	6-AMIENS	6-ESSONNE
7-PUC	7-LISSES	7-MONS STARS	
	8-COLOMBES	8-ARRAS	
	9-LFPCCMR	9-CALAIS	

COUPE DE FRANCE - SENIOR			
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
A1-NEW PIERREFITTE	B1-COLOMBES	C1-PUC	D1-DREUX
A2-CREIL	B2-FRANCILIENS	C2-PARIS ZALMI	D2-USCA
A3-BALBYNIENS	B3-ROYALS 94	C3-VILLENEUVE SUPER KINGS	D3-CCSB95
A4-BORDEAUX	B4-NALLUR STAINS	C4-LFPCCMR	D4-ARGENTEUIL
A5-FGK	B5-GOUSSAINVILLE		



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

COUPE DE FRANCE - 21U			
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
A1-DREUX	B1-VIPERS GRIGNY	C1-CREIL	D1-ARGENTEUIL
A2-USCA	B2-CCSB95	C2-PARIS ZALMI	D2-BALBYNIENS
A3-COLOMBES	B3-AULNAY	C3-FGK	D3-NALLUR STAINS
A4-PCC	B4-PUC	C4-LFPCCMR	D4-EELAVAR

JINNAH TROPHY			
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1-VIPERS GRIGNY	1-DREUX	1-USCA	1-CREIL
2-PUC	2-NEW PIERREFITTE	2-PARIS ZALMI	2-FGK
3-LISSES	3-BCCP	3-COLOMBES	3-ROYALS94
4-BALBYNIENS	4-PCC	4-CCSB95	4-NALLUR STAINS

JEUNES 13U			
DPT 78/28	DPT 91	DPT 92/95/60	DPT 75/94
1-DREUX	1-VIPERS GRIGNY	1-CREIL	1-EELAVAR
2-MANTES-LA-JOLIE	2-LISSES	2-ARGENTEUIL	2-ROYALS94

FEMININ				
DPT 78/28	DPT 91	DPT 92/95/60	DPT 75/94	DPT 93
1-DREUX	1-VIPERS GRIGNY	1-CCSB95	1-PUC	1- BALBYNIENS
2-MANTES-LA-JOLIE	2-LISSES	2-FRANCE GYMKHANA	2-USCA	2-NEW PIERREFITTE



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com

N° SIRET : 500964 119 00027

ANNEXE B CALENDRIER DES FINALES

Date	Compétition	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Terrain
Samedi 15 septembre	R1 - IDF Finale	15:00	WDF1-XXX	WDF2-XXX	LISSES
Dimanche 16 septembre	CDF - 18U Finale	11:00	WDF1-XXX	WDF2-XXX	GRIGNY
Dimanche 16 septembre	CDF - 21U Finale	11:00	WDF1-XXX	WDF2-XXX	GRIGNY
Samedi 22 septembre	D3 Finale	11:00	WQ1-XXX	WQ2-XXX	GRIGNY
Samedi 22 septembre	D2 Finale	15:00	WQ1-XXX	WQ2-XXX	GRIGNY
Dimanche 23 septembre	D4 Finale	11:00	WDF1-XXX	WDF2-XXX	LISSES
Dimanche 23 septembre	CDF Finale	11:00	WDF1-XXX	WDF2-XXX	GRIGNY
Dimanche 30 septembre	D1 - SL Finale	10:00	WQ1-XXX	WQ2-XXX	BAGATELLE
Dimanche 30 septembre	JT Finale	13:00	WDF1-XXX	WDF2-XXX	BAGATELLE

----- Fin de document -----



FRANCE CRICKET

4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice - Tel : 09 54 34 18 93 - Email : contact@francecricket.com - Site : www.francecricket.com
N° SIRET : 500964 119 00027